

Le Concours Scolaire Francophone Philippe Senghor comportera, cette année, pour sa 5<sup>ème</sup> édition, deux étapes, une étape régionale et une autre nationale.

Les bureaux régionaux de l'ATPF recevront les productions des élèves de la région et constitueront un jury pour le choix des cinq meilleures productions de leur région qui seront envoyées à l'IFC. Un jury national choisira les dix meilleures productions qui seront primées. Les trois premières d'entre elles entreront en compétition internationale avec celles des pays participants.

Pour l'édition 2010 nous proposerons un début de conte imaginé par un écrivain haïtien, Dany Laferrière. (Voir le texte joint ci-dessous).

### **Conditions de participation :**

Le concours est ouvert à tous les élèves du dernier cycle de l'enseignement élémentaire (primaire) dont le français n'est pas la langue maternelle. Les établissements français de l'AEFE ne sont pas autorisés à y participer.

Les élèves achèveront et illustreront, individuellement ou en groupe l'histoire commencée par Dany Laferrière. Tous les éléments d'inspiration sont acceptés à l'exception de ceux qui dériveraient directement de séries télévisées ou de bandes dessinées. Les histoires écrites sont limitées à quatre pages de textes (1600 à 1800 mots) au format A4. Toutes les formes d'illustration sont acceptées : dessins aux crayons de couleur, à l'aquarelle, à la gouache, collage etc.

Les encadreurs des participants, parents ou enseignants veilleront à encourager l'authenticité de l'écriture par les enfants, à développer chez eux l'imagination, à s'imprégner de leur identité locale et régionale, à chercher l'originalité dans le récit, à enrichir le texte par des illustrations (dessin, peinture, collage et découpage). Ces éléments constitueront les critères d'appréciation des jurys mis en place aussi bien au niveau national qu'international.

### **Récompenses**

Les dix meilleures productions de chaque région recevront des prix, ainsi que les dix meilleures au niveau national.

### **Délais**

Les productions doivent parvenir au **Coordinateur des Bureau Régionaux**  
**avant le 15 décembre 2010**

### **Droit**

Toutes les productions réalisées dans le cadre du concours, textes et illustrations seront libres de tout droit.